

le petit Massiotin

bulletin municipal

Numéro

34 Décembre 2014

Tout d'abord, j'aimerais que nous ayons une pensée pour l'épouse et la famille de Mr Henri BAJARD, ancien directeur de l'école communale de Massieu, décédé le 14 novembre 2014 à St Geoire en Valdaine à l'âge de 82 ans. Il était resté dans cette fonction au côté de son épouse pendant 10 ans de 1958 à 1968. Il avait pris en charge également l'animation de l'amicale des jeunes du village.

Une nouvelle année s'achève avec ses réalisations, ses réflexions et ses perspectives. Le contexte est difficile, il faut s'adapter en permanence à la situation économique, sociale et financière que nous traversons. Dans le cadre de la préparation du budget 2015, la baisse annoncée des dotations de l'Etat moins 30 % entre 2015 et 2017, les dépenses imposées au niveau des rythmes scolaires, la suppression des services de l'Etat en matière d'instruction d'urbanisme et d'aides techniques en matière de voirie et d'aménagement vont nous inciter à être particulièrement vigilants sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Edito du Maire



Edito (suite) :

Cette perspective s'ajoute à un contexte de réforme territoriale et de société de plus en plus individualiste.

En effet, notre canton aura disparu en mars 2015 puisque les élections des conseillers départementaux auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015. Cela ne nous empêchera pas de continuer à travailler avec les communes du bassin de vie de la Valdaine. Nous devons nous adapter et agir autrement en trouvant notre place dans notre nouveau canton.

Quant à notre société, l'intérêt général ou public se heurte de plus en plus à l'intérêt individuel. Les médias nous en apportent trop souvent des exemples pour des postes de responsabilité électorale, administrative ou privée. C'est pour éviter tout conflit d'intérêts dans la sphère publique que les parlementaires ont introduit par la loi en janvier 2014 un nouvel article au Code général des collectivités territoriales. Celui-ci précise que l'élu « poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, direct ou indirect, ou de tout intérêt particulier ».

Je citerai l'économiste britannique John Maynard Keynes - 1883-1946 :

« On ne saurait déduire des principes de l'économie politique que l'intérêt personnel dûment éclairé œuvre toujours au service de l'intérêt général. Il n'est même pas vrai que l'intérêt personnel soit généralement éclairé. »

Et pour terminer, je voudrais au nom du Conseil municipal souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année pleines de convivialité, d'harmonie et de partage à vous tous et tout particulièrement à nos agriculteurs qui viennent d'être sinistrés.

Votre Maire.

Roland Besson

Le Baratin :

Le Baratin vous propose son programme pour les 3 prochains mois, tout le monde peut venir, les consommations sont exclusivement servies aux baratineurs (cotisation annuelle 5 euros)



, Le BARATIN vous accueille à l'Orangerie à partir de 19h et jusqu'à 22h les :

- Vendredi 02 Janvier : Soirée AFTER REVEILLON - Pour le 1er Baratin de l'année, venez fêter la nouvelle année et apportez ce que vous voulez : saumon, foie gras, clémentines, chocolats.... tous les baratineurs sont conviés à partager le repas de l'After Réveillon.
- Vendredi 6 février 2015 - Assemblée Générale du Baratin - Eh oui, un an déjà que nous avons fait notre première assemblée générale, qui scellait notre création officielle. Votre avis nous intéresse, présentation de notre premier bilan moral et financier de 19h00 à 20h30 et ouverture classique ensuite.
- Vendredi 6 mars 2015 - Soirée To Talk in English - nos notions d'anglais sont lointaines, et se rafraîchir la mémoire est nécessaire ! Where is Brian ? He's in the kitchen... Vous voyez, vous vous en souvenez...

Pour toutes suggestions vous pouvez contacter l'équipe du BARATIN à l'adresse : lebaratin38620@gmail.com

Massieu Cyclo Tourisme :

Le Club Massieu Cyclotourisme se porte bien

Samedi 6 décembre, le Club Massieu Cyclotourisme a tenu son assemblée générale en présence de nombreux adhérents et de M. Roger Berthier, 1er adjoint, représentant la Municipalité.

Le Président remercie les membres présents et souhaite un prompt rétablissement aux malades et aux accidentés du vélo.



Le Club compte 74 adhérents dont 47 licenciés, 11 membres et 16 enfants à l'école cyclo.

Le bilan de cette année est dans l'ensemble très satisfaisant malgré une petite baisse de participation aux sorties hebdomadaires. D'autres grandes rencontres ont séduit certains adhérents : l'Ardéchoise, la semaine fédérale à St Pourçain s/ Sioule, la Roc d'Azur, le Tour de France.

La sortie de l'Ascension à Les Begües dans les Hautes Alpes comptait 27 participants, et la semaine d'automne à Rosas en Espagne 22 personnes.

La 27ème randonnée du 21 septembre a enregistré 575 participants, tous ravis des circuits proposés,

ainsi que de l'assiette offerte à l'arrivée.

Il faut noter que pour 2015, la date de la randonnée sera changée en raison du nombre important de manifestations se déroulant à cette période. Elle a été fixée au dimanche 5 juillet. Date à inscrire d'ores et déjà dans vos agendas.

L'école cyclo se porte bien avec 16 enfants qui ont évolué sur une vingtaine de sorties et ont participé au Critérium Départemental au Col de Romeyère. Pour 2015, en plus du Critérium Départemental, s'ajoutera le Critérium Régional regroupant 8 départements. Merci aux éducateurs qui ont accompagné les enfants tous ces samedis après-midi.

Le renouvellement du tiers du bureau a reconduit Gérard Pivot-Pajot à la présidence et Christian DIDIOT au poste de trésorier-adjoint.

Les objectifs 2015 : les sorties hebdomadaires sont bien sur maintenues, avec une sortie en milieu de semaine, sortie Ascension à Digne les Bains dans les Alpes de Haute Provence, semaine fédérale à Albi dans le Tarn, semaine d'automne à Ronce-les-Bains en Charente et d'autres rassemblements au gré de chacun.

Le Club est ouvert à tous et les personnes intéressées par la pratique du cyclotourisme ou du VTT, sont invitées à la réunion du vendredi 23 janvier 2015 à 20 h à la salle des fêtes, pour renseignements et inscriptions.

Pour joindre le club : 04-76-32-55-85 ou 06-82-35-43-53

Renseignements sur le site du MCT : www.massieucyclo.fr

Repas annuel du CCAS :

Traditionnellement le dernier week-end du mois d'octobre, le CCAS invite les aînés de la commune, fêtant au minimum leurs 70 ans dans l'année en cours, à se retrouver pour un moment convivial et festif .

Cette année nous étions 44 à apprécier le menu proposé par Morin traiteur de Montferrat : Tatin de boudin, filet mignon , gratin dauphinois et flan de carotte, fromage blanc et parfait à la Chartreuse.

Une photo de classe de l'année 1933 est passée de mains en mains et avec les souvenirs et la mémoire de chacun , beaucoup de visages ont été reconnus.

Pour clôturer cet après-midi , la compagnie Casalibus nous offrait un spectacle " Comme une fleur au fusil ".

Photo d'autrefois :



Ont été identifiés, de gauche à droite :

1^{er} rang : X – X – Maurice SAVOYEN – Jean BELMONT – Gilbert BENOIT-CATTIN – Marius BELMONT

2^{ème} rang : X – X – X – Paulette GAUTIER – Marcelle OGIER – X – X – Yvonne DREVON-GAUD – Angèle AILLOUD – Paulette SAVOYEN

3^{ème} rang : Maurice PIVOT-PAJOT – Ernest DREVON-GAUD – Joanny OGIER – X – Robert PIVOT-PAJOT – Louis ROZIER – Yvonne SEIGLE – Paulette (?) – Berthe GALLIN-MARTEL – Elisabeth BERGER – Hélène (?) – Madeleine GUIBOUD-RIBAUD

4^{ème} rang : X – Marcel BELMONT – X – Marius REYNAUD-DULAURIER – X – Gabrielle REYNAUD-DULAURIER – X – X – Fernand PIVOT-PAJOT – X – X

5^{ème} rang : Lucien DELPHIN – Joseph GROS-FLANDRE – Georges REYNAUD-DULAURIER – X – Henri BELMONT – Charles MAILLET – Clémentine REYNAUD-DULAURIER – X – X – Madeleine (?) – Marie DELPHIN – Augusta BRET (?)

Neige et verglas:

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison et sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations et leurs boîtes aux lettres. Celles-ci doivent se situer en bordure de la voie publique et rester accessibles en période d'intempéries.

Merci donc de bien les dégager pour faciliter le travail du facteur. Au cours de l'hiver 2013, près de 160 d'entre eux ont été accidentés en Isère et en Savoie.

Vous pouvez faire ce petit geste pour quelqu'un qui vient chez vous près de 300 fois par an, même lorsqu'il pleut, qu'il neige ou fait froid.

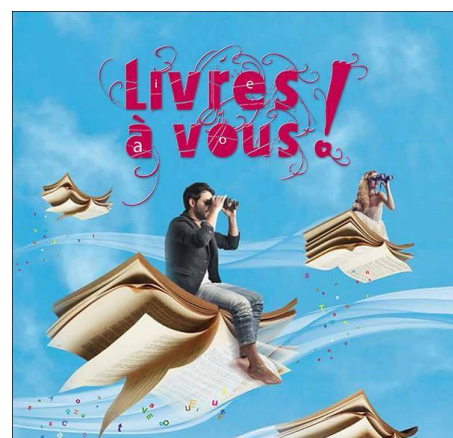
La Poste et les facteurs vous demandent de bien vérifier que les inscriptions des noms de famille et prénoms soient toujours bien visibles sur les boîtes aux lettres et vous remercient de votre aide.



Festival Livre à Vous:

Notre commune a été choisie pour accueillir un atelier créatif dans le cadre du festival « Livre à vous ». Douze jeunes illustrateurs en herbe âgés de 2 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents ont rencontré samedi 8 Novembre l'écrivain illustrateur de livres jeunesse Vincent Bourgeau. Vincent les a invités à voyager dans l'imaginaire en créant leur livre pop-up. Chacun s'est appliqué à faire le pliage en accordéon. Des tampons de formes géométriques découpés dans de la gomme ont été mis à leur disposition pour l'illustration. Ces tout jeunes artistes ont donné libre cours à leur imagination : histoires de princesses, châteaux, crocodiles, planètes, Papa sauveur ont rempli les pages de leur livre.

En fin d'après midi, un goûter a été offert par la bibliothèque de Chirens.



Circulation hivernale des bus:



En cas de chutes de neige ou de gel, le réseau de transport peut être perturbé. Pour pouvoir anticiper vos déplacements quotidiens, vous pouvez être informés en temps réel en vous inscrivant à l'alerte SMS, en indiquant votre numéro de téléphone portable et les lignes de bus qui vous intéressent.

Pour vous inscrire, vous allez sur le site du Pays voironnais - page Transport, par mail à transport@paysvoironnais.com ou par téléphone au 04.76.05.03.47. Ce service est gratuit et sans obligation.

En période hivernale, la nuit tombe vite. Aussi, il est recommandé de s'équiper à la descente du bus de dispositifs réfléchissants tels que gilet ou brassard. En effet, les cartables ou sacs à dos ne comportent que rarement de bandes réfléchissantes. Alors, ayez les bons réflexes pour être visibles de jour comme de nuit.

Changement d'adresse sur carte grise:

Pour vous éviter de vous déplacer, vous pouvez faire ce changement par internet (site officiel du Ministère de l'Intérieur : interieur.gouv.fr) avec paiement en ligne quel que soit le type d'immatriculation du véhicule :

- Ancien modèle de carte grise (de type 1234 AB 01) : le changement d'adresse entraîne l'attribution d'un nouveau numéro d'immatriculation et l'émission d'un nouveau certificat d'immatriculation.

- Nouveau modèle de carte grise (de type AA-123-AA) : une vignette autocollante mentionnant votre nouvelle adresse sera expédiée.

À réception, votre dossier complet est vérifié puis transmis en Préfecture sous 24h. Dès l'édition du certificat d'immatriculation par les agents préfectoraux, le titre est expédié sous pli sécurisé et remis contre signature à votre adresse de domiciliation sous 48h.



Mutualisation:



Cette année encore, les communes de Merlas, St Bueil, et Massieu se sont regroupées pour l'entretien des routes communales en mutualisant leurs employés communaux. Voissant a rejoint cette démarche. L'intercommunalité ne fournit plus qu'un camion technique avec conducteur.

C'est avec le même état d'esprit que l'ouverture du secrétariat de mairie le mardi matin est passée au mercredi matin. Ce changement permet à l'un des secrétaires de mairie qui est à temps partiel sur les communes de Massieu et de La Bâtie Divisin de pouvoir travailler sur les dossiers d'urbanisme de celle de Velanne.

ECLAIRAGE PUBLIC:



Un diagnostic de l'éclairage public va être réalisé par le SEDI (Syndicat des énergies de l'Isère) afin d'identifier les enjeux en terme d'économie d'énergie et les actions à engager. Les actions prioritaires à continuer dans les années à venir sont la rénovation des armoires de commande et le remplacement des lampes à vapeur de mercure dites « ballons fluo » qui dans le cadre de la directive européenne 245/2009 devront être abolies à partir de 2015.

Le SEDI financera en partie le remplacement des lampes à vapeur de mercure identifiées lors du diagnostic. La commune comporte un peu plus de 80 points lumineux. Les lampes à vapeur de sodium basse pression (couleur orange caractéristique) sont à privilégier car leur

consommation d'énergie est faible et elles ne perturbent pas la vision nocturne et les écosystèmes. Les enjeux identifiés en terme d'économie resteront certainement minimes au regard des investissements nécessaires et reposeront essentiellement sur la durée d'éclairement de l'éclairage public.

Collecte des déchets ménagers :

Du changement pour les fêtes de Noël et Jour de l'An

Les agents de collecte travaillent tous les jours fériés à l'exception de Noël et du jour de l'an. Aussi, pour garantir le maintien et la qualité du service, un rattrapage exceptionnel est organisé. Il concerne tous les bacs de collecte.

Les prochains jours de Noël et de l'an sont un jeudi. Ainsi :

- Pour les usagers habituellement collectés le jeudi matin (jusqu'à 10h30) : la collecte sera effectuée les vendredis 26 décembre et 2 janvier jusqu'à 13h.
- Pour les usagers habituellement collectés le jeudi après-midi (de 11h à 18h) : la collecte sera effectuée les samedis 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015 jusqu'à 13h.

Vos poubelles jaunes et bleues sont collectées habituellement un jeudi sur deux ? La date de votre rattrapage figure sur votre calendrier de collecte...

Pour éviter les oublis, pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir !

Les sapins devront être apportés en déchèterie aux horaires d'ouverture. Ils sont interdits dans les poubelles. En effectuant ces bons gestes, vous participez à la fabrication du compost Ferti-vert.

Nous vous informons qu'une colonne à verre est à votre disposition sur le parking de la Côte d'Ainan.

Quelques conseils pour trier plus efficacement à Noël :

A recycler dans la poubelle jaune :

- Les papiers cadeaux non plastifiés
- Les emballages cartonnés des cadeaux (débarrassés de leur fenêtre en plastique)
- L'emballage carton bien vidé de la bûche de Noël
- Les emballages cartonnés des boîtes de chocolats (débarrassés de leur plateau en plastique)
- Les boîtes de conserves métalliques

A recycler dans la poubelle marron :

- Les serviettes et nappes en papier
- Les carcasses de crustacés, les restes de repas

A recycler dans les colonnes à verre :

- Les bœufs de marrons et de foie gras en verre
- Les bouteilles de champagne

Pour en savoir plus : <http://www.paysvoironnais.com/>



A jeter avec les déchets ménagers (poubelle ordinaire) :

- Les papiers cadeaux et les nappes plastifiés
- Les films plastiques qui entourent le saumon fumé
- Les plateaux en plastique des boîtes de chocolats
- Les flûtes et gobelets en plastique, la vaisselle jetable
- Les coquillages, noyaux de fruits, gros os
- Tous les sachets et films qui entourent les jouets

A recycler en déchèterie :

- Les sapins
- Les gros cartons vides
- Le polystyrène

Route de la Savoyère:

L'Etat et le Conseil général nous ayant donné l'autorisation de commencer les travaux de la route de la Savoyère vers la fin octobre, l'entreprise locale Monin-Picard.TP a pu engager la réfection du talus qui avait été fragilisé par les fortes précipitations de fin juillet. La pose d'un enrochement préconisé par le service de la restauration des terrains en montagne (RTM) a permis de consolider et de sécuriser cette voirie.



Bon anniversaire au Pays voironnais :



Le lundi 1er décembre, un public très nombreux est venu à la salle des fêtes de Voiron pour fêter les 40 ans du Pays voironnais. Ce fut l'occasion de rappeler qu'en 1973, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région grenobloise prévoyait la création d'une ville nouvelle sur le plateau de St Cassien / Charnècles pour absorber la très forte croissance de population de l'agglomération grenobloise. Les élus concernés ont refusé et se sont constitués dès 1974 en intercommunalité regroupant 14

communes. En 1994, elle devient communauté de communes puis s'élargit en 2000 à la communauté du Tour du lac – Val d'Ainan. En 40 ans, le Pays voironnais, riche de ses 34 communes, est devenu un territoire, un pôle d'équilibre pour l'agglomération grenobloise.

Pour les présidents du Pays voironnais, de la Métro et du Conseil général, l'avenir doit s'appuyer sur les trois grands principes que sont la coopération, la mutualisation et la complémentarité. La légumerie en construction à Centr'Alp (territoire de la CAPV) est un bon exemple. Elle est financée à parts égales par la Métro et le Pays voironnais. La redynamisation de l'abattoir du Fontanil (territoire de la Métro) en est un autre. L'innovation économique par l'intermédiaire du Pdg de Poma, spécialiste du transport par câble, était présente à la table ronde. En effet, la Métro et ses territoires voisins (le Pays voironnais et le Grésivaudan) sont confrontés au problème du transport de la cuvette grenobloise. Il faudra certainement trouver des solutions innovantes et rationnelles pour apporter le service qu'attend le citoyen avec peut-être l'idée émise par le président Jean-Paul Bret « un ticket unique afin de voyager sans contrainte et sans lourdeur ». Ce serait une véritable innovation et un nouveau challenge pour le Pays voironnais, la nouvelle métropole grenobloise et tous les acteurs du transport comme la région et le département.



Conseil municipal :

Le 30 octobre 2014, Véronique CROUZET a adressé une lettre indiquant son intention de démissionner de son mandat de conseiller municipal pour raisons personnelles. Ce courrier a été immédiatement transmis au sous-préfet, représentant l'Etat, et le maire a accepté cette démission conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Véronique CROUZET qui, à sa demande, ne siégeait plus depuis quelques mois à la commission « Vie culturelle et associative », n'a pas été remplacée à celle de « l'urbanisme ».

La Maison de l'Emploi au service de votre recherche d'emploi !



Implantée à Voiron, la Maison de l'Emploi est ouverte à tous les habitants du Pays Voironnais qui peuvent y trouver un accueil personnalisé, une première information sur les aides et outils disponibles, une orientation vers le partenaire le plus adapté... Tout cela en coordination permanente avec le site Pôle emploi de Voiron.

Avec à disposition :

- des espaces cyberbase ouverts en libre-accès tous les après-midi (sauf le mercredi) avec des ordinateurs pour consulter les offres d'emploi, envoyer ses candidatures, mais aussi contacter des employeurs par téléphone... Et si vous n'êtes pas familier avec l'outil informatique, un conseiller est là pour vous aider. Des relais emploi de proximité existent aussi à Rives, Tullins, Voreppe, St Geoire en Valdaïne.

- un partenariat avec 480 employeurs, et des outils pour connaître les secteurs et les entreprises qui recrutent

- un portail internet sur l'emploi et la formation avec des informations sur l'ensemble des ressources et services disponibles : www.emploi-paysvoironnais.org

La Maison de l'Emploi conseille et accompagne également les jeunes de 16 à 25 ans pour leur entrée dans la vie active. Elle leur propose pour cela différentes actions pour trouver un emploi :

- un accompagnement individuel avec un conseiller
- une mise en relation avec les entreprises de son réseau : accès aux offres d'emploi, rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises...
- des ateliers de recherche d'emploi : aide pour la rédaction de CV et lettres de motivation, prospection, préparation à l'entretien d'embauche.

Permanence bibliothèque:

Pour rappel, une permanence de la bibliothèque se tient tous les jeudis de 17h15 à 18h à la mairie. Elle est ouverte à tous (pas seulement pour les scolaires).

Au cours de cette permanence, il est possible de :

- S'inscrire ou renouveler son abonnement
- Emprunter des livres/DVD/magazines dans la sélection apportée par les bibliothécaires
- Retirer les livres/DVD/magazines que vous avez commandés précédemment sur le site de la bibliothèque (<http://www.chirens.fr/bibliotheque/wordpress/>)
- Utiliser les tablettes numériques
- Echanger sur vos coups de cœur, conseils de lecture, etc.

Les bibliothécaires vous attendent nombreux. !



Agenda :

Vœux du Maire 2015

A l'occasion de la nouvelle année, Mr le Maire et le Conseil Municipal vous proposent de les retrouver à la salle des fêtes le vendredi 16 janvier 2015 à 20H00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux. A l'issue, vous serez conviés à partager le verre de l'amitié.

Fermeture du secrétariat de mairie

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le secrétariat sera fermé du samedi 27 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015 inclus. Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales sera effectuée par les élus le mercredi 31 décembre 2014 de 10H00 à 12H00 pour réceptionner les dossiers des retardataires qui se seront renseignés auparavant en mairie.

En cas d'urgence, nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur le Maire ou un membre du Conseil municipal à son domicile.

Covoiturage « Local » :



En concertation avec les communes environnantes et pour faciliter le covoiturage, nous avons émis l'idée de recenser les déplacements effectués régulièrement par les habitants et de mettre en relation ceux qui ont un trajet commun, selon un volontariat bien entendu. Un outil est déjà en place sur le site du pays voironnais mais semble peu utilisé par les villes excentrées. Or, de nombreux habitants de la Valdaine et du tour du lac se retrouvent dans « l'entonnoir » de Chirens et pourraient se regrouper pour leur trajet.

Le covoiturage présente quelques contraintes : être plus souple sur les horaires pour se caler sur ceux des autres, donc revoir son organisation et sa façon de voir le déplacement, mais il a aussi de nombreux avantages individuels et collectifs : Plus économique, plus convivial, trafic plus fluide et moins de pollution, entre autres et pour les plus évidents. Si 4 personnes se regroupent, c'est 1 voiture sur les routes au lieu de 4 (partant du principe, et selon des études, que la plupart des voitures ne sont occupées que par 1 personne sur le trajet domicile-travail).

Si la pratique se généralise, cela peut avoir un impact fort sur les problématiques, notamment sur les bouchons qui ne cessent d'augmenter et de s'étendre sur les plages horaires.

On peut l'envisager pour le trajet domicile-travail mais aussi pour tous les autres déplacements : loisirs, activités des enfants, rendez-vous, courses, etc., si nous sommes nombreux à se prêter au jeu.

Mais on peut aussi le pratiquer seulement quelques fois dans l'année, une fois par mois, une fois par semaine, pour tester le principe et s'habituer à une organisation différente qui rentre dans un cercle vertueux pour tous.

Si vous adhérez à l'idée, merci de remplir le questionnaire joint et le retourner au secrétariat de mairie. Il s'agit pour nous uniquement de recenser les personnes volontaires et transmettre les coordonnées de covoitureur potentiel. Libre à vous par la suite de vous contacter et de vous organiser... ou non.



Nom/Prénom :

Commune :

Coordonnées (tél) :

Trajets/horaires :

Accepteriez-vous de figurer sur un fichier consultable par tous pour les covoitureurs occasionnels ?

OUI

NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'établissement d'une liste de covoitureurs. Les données resteront en mairie et ne seront diffusées qu'aux personnes susceptibles de partager une voiture le temps d'un trajet.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat de mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.